



Stockage de marchandise chez autrui

Par **Sarati**, le **28/10/2022** à **09:38**

Bonjour,

Puis-je savoir comment comptabiliser une facture de stockage, facturé par notre fournisseur de matière pour une commande que nous stockons chez eux pour une livraison dans un mois ?

Merci d'avance

Par **john12**, le **28/10/2022** à **22:44**

Bonsoir,

Si le fournisseur vous a facturé une vente de marchandises, je comptabiliserais l'opération comme un achat habituel (débit 60.. achat de marchandises ou matières premières et TVA déductible par le crédit du compte fournisseur), nonobstant le fait que la livraison ait été différée, d'un mois dites-vous. Il pourrait y avoir un problème, si les marchandises ou matières n'étaient pas livrées à la clôture de l'exercice, lors de l'inventaire des stocks, mais si vous clôturez au 31 décembre prochain, je ne vois aucune difficulté juridique et(ou) comptable à procéder ainsi.

On pourrait, bien sûr, s'interroger sur la nature juridique réelle de l'opération. Les marchandises commandées sont-elles à votre disposition, chez votre fournisseur, dès à présent, sans attendre la date de livraison dans 1 mois ; en d'autres termes, est-ce vous qui avez volontairement différé, pour des questions logistiques ou équivalentes, la livraison, de sorte que les marchandises vous appartiendraient dès à présent et seraient donc à votre disposition, dans les locaux de votre fournisseur, quand vous le souhaitez ? En pareille hypothèse, l'achat de marchandises est parfait. Vous devez alors comptabiliser, comme pour tout achat de marchandises ou matières, bien que la livraison ait été volontairement différée.

Si on considère que vous n'êtes pas encore propriétaire et n'avez pas la libre disposition des marchandises commandées, la somme versée pourrait être considérée comme une simple avance à comptabiliser au débit du compte 4091 Fournisseurs-avances et acomptes sur commandes.

Bonne fin de soirée

Par **Pierrepaulejean**, le **29/10/2022** à **10:28**

Bonjour

Votre question ne concerne t elle pas une facture qui n'est pas celle des produits commandés, mais qui est celle émise par ce fournisseur à titre de location de l'espace utiisé par votre commande qui n'est pas encore expédiée?

Par **john12**, le **29/10/2022** à **10:38**

Bonjour à tous,

Si, comme envisagé par Pierrepaulejean, il s'agit d'une simple facture de location de locaux et non de vente de marchandises ou matières, il faudrait comptabiliser en services extérieurs (613 locations).

Bonne journée

Par **Sarati**, le **31/10/2022** à **10:19**

Bonjour à tous et merci pour vos réponses,

D'abord, oui [john12](#), il s'agit bien d'une marchandise à notre disposition mais dont nous avons demandé la livraison différée pour raison logistique. Par ailleurs, il n'y aura pas d'incidence sur l'inventaire des stocks puisque nous serons livré avant la fin d'exercice au 31/12.

[Pierrepaulejean](#) le fournisseur nous facture bien le stockage uniquement, de notre marchandise dans leurs locaux, pour une période donnée.

C'est une transaction exceptionnelle et ponctuelle avec ce fournisseur alors j'hésite à utiliser le 613. Je pensais au 608 Frais accessoires d'achat, peut-être ??

Merci

Par **Pierrepaulejean**, le **31/10/2022** à **10:52**

il ne s'agit pas de frais accessoire

vous louez un espace de stockage

Par **Sarati**, le **31/10/2022** à **11:14**

Re-bonjour,

OK, en 613 donc

Merci pour l'aide

Par **john12**, le **31/10/2022** à **11:18**

Je suis assez d'accord avec Pierrepauljean. Cela dit, 608 ou 613, cela ne changera rien au niveau du résultat, ce qui est l'essentiel. Pas la peine donc de se torturer l'esprit. Si vous préférez 608, pour des raisons de gestion ou analyse comptable, vous pouvez utiliser ce compte, sans souci.

Je vous dit ceci, en qualité d'ancien inspecteur des impôts, ayant pratiqué la vérification de comptabilité, pendant la quasi totalité de ma carrière professionnelle. Personne et surtout pas l'administration fiscale, ne vous reprochera quoique ce soit à ce sujet.

Cordialement

Par **Sarati**, le **31/10/2022** à **14:10**

Re

Merci pour l'info [john12](#).

Bonne journée.